



DECISION N° <sup>32</sup>DA/FEICOM/DG DU **10 8 OCT 2026**

Pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction de l'immeuble devant abriter les services de l'Agence Régionale du FEICOM pour le Centre à Yaoundé-Mimetala, Département de la Mefou et Afamba.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N° <sup>32</sup>DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA



**LE DIRECTEUR GENERAL,**

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel D'Offre National Ouvert N°009/AONO/FEICOM/CIPM/CCCM-BEC/2026 du 03 juin 2026 relatif au contrôle et à la surveillance des travaux de construction de l'immeuble devant abriter les services de l'Agence Régionale du FEICOM pour le Centre à Yaoundé-Mimetala, Département de la Mefou et Afamba ;

Vu la correspondance N°000239/L/PR/MINMAP/CCPM-BEC/S du 24 septembre 2026 notifiant l'avis favorable de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs, sur la proposition d'attribution ;

**DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise **LE COMPETING SARL**, BP : 6718 Douala, TEL : (237) 243 89 96 13 / (237) 699 50 11 77 ; NIU : M080030000007W, N°RCCM : RC/DLA/2010/M/2352, est déclarée adjudicataire du Marché issue de l'Appel d'Offres National Ouvert visé supra, pour un montant de **six cent dix-neuf millions sept cent cinquante mille deux cent quarante (619 750 240) francs CFA TTC**. Elle compte exécuter le Marché dans un délai de **trente (30) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation.

**Article 2 :** Le Responsable de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y relatif.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, **10 8 OCT 2026**

**AMPLIATIONS :**

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.

*Philippe Camille Akoa*  
MAGISTRATURE HIERARCHIE

FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE